

# BAREME PRIMES DIVERSES

Applicable à compter du

1 avril 2014

## PERSONNEL INTERVENANT PENDANT LA 1/2 HEURE DE CASSE - CROUTE

( Note N° 12056 et 12057 du 31/01/1961 )

. Primes journalières :	- Surveillance et Contrôle des entrées et sorties	----->	1,11 €
	- Surveillance et Intervention sur installations	----->	1,37 €

## AJUSTEURS OUTILLEURS " METTEURS AU POINT SOUS PRESSES "

( Note N° 18844 du 30/10/1968 )

. Primes journalières :			
	- Professionnels en période de formation dans cette spécialité :		
	P. 1 - P. 2	----->	1,99 €
	P. 3	----->	3,29 €
	- Ajusteurs Outilleurs P. 3 metteurs au point sous presses	----->	3,29 €

## CONDUCTEURS POIDS LOURDS " CIRCUIT EXTERIEUR "

( Note N° 5820 du 25/04/1974 et 0724 du 15/02/1989 )

. Prime journalière	----->	3,96 €
. Prime forfaitaire mensuelle pour le personnel en équipe	----->	51,74 €

## PRIME FORFAITAIRE DE SECOURISTE

( cf. Note N° 4 787 du 31-03-1971 )

## PRIME MENSUELLE DE RENDEMENT ET DE REGULARITE

( s'ajoutant aux appointements base 35h. pour la détermination des taux d'heures supplémentaires )

E.T.A.M. ( Sce. courrier cdf 00745 - 00643 - 00686 )	de	----->	40,46 €
	à	----->	84,98 €